

Personnes invitées :

M. Chassard (maire de Fontaine-les-Luxeuil), M. Laurent (maire d'Hauteville), Mme Antoine (1^{er} adjoint au Maire, chargée des affaires scolaires de la commune de Fontaine), Mme Claudel (Inspectrice de l'Education Nationale), Mmes Aubry, Correia, Hacquard, Géhant, Fourrier, Friche et Nunes, M. Héliot (représentants élus des parents d'élèves), Mme Douche (directrice du périscolaire de Fontaine), Mme Roth (psychologue scolaire), Mme Jodry (rééducatrice RASED), Mmes Laïb, Bathelot et Dollois, MM. Lemort et Poirot (enseignants).

Personnes excusées :

Mme Antoine, Mme Dollois, Mme Roth, Mme Jodry, Mme Friche

Personnes présentes :

M. Chassard ;
Mme David (adjointe chargée des affaires scolaires à la commune de Hauteville)
Mmes Aubry, Correia, Hacquard, Géhant, Fourrier et Nunes, M. Héliot ;
Mme Douche ;
Mmes Laïb et Bathelot, MM. David, Lemort et Poirot.

Procès verbal du conseil d'école

1- Résultats des élections

Les élections au Conseil d'Ecole ont eu lieu le vendredi 7 octobre, uniquement par correspondance, et les résultats ont été dépouillés à partir de 16h30 par le bureau de vote constitué de Mme Hubschi pour les représentants de parents d'élèves et M. David du côté enseignant. Le taux de participation à cette élection était de 66,43% contre 68,71% l'année précédente (82 suffrages exprimés et 11 bulletins blancs ou nuls).

Les candidats à l'élection étaient constitués en une seule liste et ils ont donc tous été élus, à savoir :

Titulaires

Anne-Sophie AUBRY
Isabelle CORREIA
Jessica HACQUARD
Chloé GEHANT

Suppléants

Virginie FOURRIER
Elodie FRICHE
Caroline NUNES
Christophe HELIOT

2- Evolution des effectifs depuis le dernier Conseil d'Ecole et organisation pédagogique

Les effectifs étaient de 89 élèves lors du 3^{ème} Conseil d'Ecole de l'année scolaire 2021-2022.

- A la rentrée du 2 septembre, 12 élèves sont entrés en CP en provenance de l'école maternelle de Fontaine et 1 élève a été maintenu dans cette classe.
- 16 élèves ont quitté le CM2 (10 pour le collège de secteur, 2 pour le collège de Luxeuil et 4 pour un collège privé).
- 12 élèves ont quitté l'école pour des raisons diverses : déménagement, transport, retour dans la famille naturelle, placement en famille d'accueil.
- 1 élève est arrivé en provenance d'une autre école en CP.
- 1 élève de CE1 sera scolarisé dans les Vosges à partir du 7 novembre, suite à une mutation professionnelle de sa maman.
- 1 élève de CE2 placé en famille d'accueil sera scolarisé dans notre école à partir du 7 novembre.

Cela donne $89 + 12 - 16 - 12 + 1 - 1 + 1 = 74$ élèves scolarisés à l'école élémentaire à la rentrée des vacances de la Toussaint. Les effectifs sont répartis comme suit :

CP Mme Laïb/ Mme Bathelot	CE1-CE2 M. Poirot	CE2-CM1 M. David/ Mme Dollois	CM1-CM2 M. Lemort	Total
14	18 (13 CE1 + 5 CE2)	21 (14 CE2 + 7 CM1)	20 (4 CM1 + 16 CM2)	73

- M. Poirot a été nommé à titre provisoire sur le poste d'Hervé Paris (enseignant référent des usages du numérique) qui en reste titulaire.
- Mme Laïb reprend la classe de CP à 50% après un congé parental ; elle est complétée par Mme Bathelot.
- Comme l'année précédente, Mme Dollois assure la décharge de direction le vendredi dans la classe de CE2-CM1.

3- Réseau d'Aide, Médecine Scolaire et pandémie

- Le RASED (Réseau Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté) dont les bureaux sont dans l'école du Chanois, est composé d'une psychologue scolaire, Mme Patricia ROTH et d'une enseignante à dominante pédagogique, Mme Esther JODRY. Les interventions du Réseau se font sur demande des enseignants et quelquefois des parents, toujours avec l'autorisation et la collaboration de la famille de l'enfant. L'enseignant renseigne alors une fiche de demande d'aide qui sera analysée en synthèse par les membres du réseau.

Le Psychologue scolaire, en concertation avec les parents :

- réalise les investigations psychologiques nécessaires à l'analyse des difficultés et au choix des formes d'aides adaptées.
- peut organiser des entretiens avec les enfants en vue de favoriser l'émergence du désir d'apprendre, de s'investir dans la scolarité, de dépasser une souffrance psycho-affective.

- peut proposer des entretiens aux maîtres et aux parents pour faciliter la recherche des conduites et comportements éducatifs adaptés aux problèmes constatés

- participe à l'élaboration des projets personnalisés de scolarisation (PPS), des projets d'accompagnement personnalisés (PAP), assiste aux réunions concernant les élèves en difficulté.

L'enseignant spécialisé peut intervenir lorsque l'élève, malgré les différentes aides apportées par l'enseignant de la classe, ne parvient à surmonter les difficultés de l'apprentissage, pour amener ce dernier à :

-dépasser les difficultés persistantes éprouvées dans les apprentissages.

-donner du sens aux apprentissages.

-prendre conscience et maîtriser des attitudes, des méthodes de travail.

-conceptualiser, faire des liens, prendre conscience des stratégies, des procédures.

-mobiliser l'attention, développer la concentration, la mémoire.

-reconsidérer le statut de l'erreur, prendre conscience de ses progrès, restaurer la confiance et l'estime de soi par l'expérience de la réussite.

-s'appuyer sur ses réussites pour restaurer l'envie d'apprendre.

Le RASED couvre un secteur de plusieurs écoles : les 3 écoles de Saint-Loup (Centre, Chanois, Mont Pautet), Magnoncourt, Corbenay, Fontaine (primaire et maternelle), Aillevillers (primaire et maternelle), Fougerolles. Ce qui correspond à un nombre d'environ 850 élèves, dont 2 Ulis (1 au Chanois, 1 à Fougerolles).

L'an dernier, 15 demandes ont été faites sur l'école de Fontaine.

- 3 des 5 postes de médecins scolaires du département ne sont pas pourvus et nous faisons partie des secteurs découverts, c'est à dire que notre référent en matière de santé est le médecin départemental, le docteur Guillaume. Il ne se déplace pas mais demeure consultable par email ou téléphone.

- les bilans médicaux sont remplacés par un examen infirmier ;

- les PAI (projets d'accueil individualisés) sont signés par le médecin traitant de l'enfant ;

- les PAP (plans d'accompagnement personnalisés) ne sont plus validés par le médecin scolaire mais peuvent l'être par le médecin traitant ou éventuellement remplacés par un PPRE.

- les équipes éducatives se font sans médecin scolaire.

L'infirmière scolaire du secteur, Mme Cordier, interviendra le 24 novembre et le 1er décembre, le matin, auprès des élèves à besoins particuliers.

- Depuis la rentrée 2021, un cadre de fonctionnement distinguant 4 niveaux de précautions a été mis en place dans la perspective d'une gestion à long terme de l'épidémie de Covid-19. Il permet une adaptation plus souple des mesures prises en fonction du taux d'incidence dans le département.

La rentrée scolaire s'est effectuée au niveau socle qui correspond au minimum des mesures mises en place, à savoir :

- cours en présentiel pour tous ;

- aucune restriction dans la pratique des activités physiques ;

- pas de masque obligatoire ;

- des gestes barrières incluant notamment le lavage ou la désinfection des mains au début de chaque demi-journée et en rentrant de récréation, l'aération régulière des classes et la désinfection des surfaces de travail au moins une fois par jour ;

- l'isolement des cas confirmés est limité à 7 jours (réduit à 5 en cas de test négatif et en l'absence de symptômes depuis plus de 48 h). Les cas contacts identifiés se verront remettre par l'école un justificatif leur permettant d'obtenir des autotests gratuits en pharmacie ;

Jusqu'ici, nous avons eu 6 cas confirmés.

4- Périscolaire

- Suite à un appel d'offre de la CCHC, le périscolaire a été à nouveau confié aux Francas à partir du 1^{er} septembre.
- Le centre d'accueil de Fontaine accueille 29 enfants dont 17 primaires tous les jours (entre 10 et 17 enfants le matin et environ 15 enfants le soir).
- Environ 70 dossiers d'inscription ont été déposés.

- A midi, les enfants sont groupés par classe pendant le repas.

5- Sécurité

Deux PPMS doivent être chaque année réactualisés et présentés au Conseil d'Ecole :

- un PPMS Risques Majeurs incluant par ordre de fréquence estimée l'incendie, la tempête, le séisme, l'accident industriel et transport de matières dangereuses et le nucléaire. Il doit donner lieu à un minimum de 3 exercices par année scolaire : deux exercices incendie et un exercice autres risques. Néanmoins, il est recommandé au niveau de la circonscription de Luxeuil d'effectuer un exercice incendie par trimestre.

Dans ce cadre, un exercice incendie a eu lieu le 30 septembre. Tous les élèves et les personnels de l'école ont évacué le bâtiment dans un temps de 2 min 30 s.

- un PPMS Attentat-Intrusion qui doit donner lieu au minimum à un exercice par an et qui doit, d'après les consignes, se dérouler sans effet de surprise ni mise en scène exagérément réaliste. Un exercice d'ampleur académique sera déclenché par le rectorat en décembre 2022.

6- Plan de continuité pédagogique

- Dans l'hypothèse de la fermeture d'une classe pour raisons sanitaires, un plan de continuité pédagogique avait déjà été élaboré au sein de l'école en novembre 2020 ; il est renouvelé et mis à jour au début de chaque année scolaire et doit être présenté au Conseil d'Ecole. Les moyens de communication avec les élèves et leurs familles mis en place au cours des deux dernières années ayant fait leurs preuves, ils sont maintenus en l'état :

Nom école	Ecole Elémentaire Le Sylphe du Grand Bois
Adresse de l'école et n° de téléphone	40, rue Marquiset - 70800 FONTAINE LES LUXEUIL - 0384948010 / 0768273857
Nom du directeur	François DAVID
Niveau de classe
Nom de l'enseignant	Nom Prénom
Moyens de communication privilégiés	Courriel : prénom.nom@ac-besancon.fr ENT : oneconnect.opendigitaleducation.com Site Internet : http://prim-fontaine-les-luxeuil.ac-besancon.fr/ Classe virtuelle : / Contact téléphonique : 0768273857 Autres : Padlet
Modalités pédagogiques et organisationnelles	Travail quotidien sous la forme d'un pdf à télécharger sur le blog académique de l'école, rubrique "télétravail" + lien vers d'autres supports éventuels : vidéos réalisées par les enseignants hébergées sur Vimeo, LearningApps, documents sur ENT.

Par décision des enseignants de l'école, ce plan est en plus appliqué à tout élève absent de l'école pour au moins une semaine complète, dès lors qu'un motif d'absence légitime a été justifié par les parents.

7- Règlement intérieur

- La dernière modification du règlement de l'école a été effectuée le 10 novembre 2017 pour prendre en compte le changement du jour de décharge de direction.

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur à l'unanimité.

8- Evaluations Repères de CP et CE1

- Entre le 13 et le 24 septembre, les élèves de CP et CE1 ont été soumis à des évaluations nationales dont les résultats anonymés sont remontés par la voie hiérarchique. Elles répondent à un triple objectif :

- donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser ;
- permettre d'avoir localement des éléments pour aider les inspecteurs dans le pilotage de proximité ;
- ajuster les plans nationaux et académiques de formation et proposer des ressources pertinentes.

Les items qui présentent le plus de difficultés pour les élèves sont :

- en CP

- . reconnaître des lettres : 3 élèves en grande difficulté sur 14
- . connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent : 5 élèves en grande difficulté sur 14
- . manipuler des phonèmes : 3 élèves en grande difficulté sur 14
- . comprendre des mots lus par l'enseignante : 3 élèves en grande difficulté sur 14
- . comprendre des textes lus par l'enseignante : 4 élèves en grande difficulté sur 14
- . comparer des nombres : 2 élèves en grande difficulté sur 14
- . associer un nombre à une position : 2 élèves en grande difficulté sur 14

- en CE1

- . écrire des mots : 2 élèves en grande difficulté sur 14
- . lire à voix haute un texte : 2 élèves en grande difficulté sur 14
- . additionner : 3 élèves en grande difficulté sur 14
- . soustraire : 4 élèves en grande difficulté sur 14

Les parents ont été rencontrés individuellement au sujet des résultats de leur enfant.

9- Rappel du rôle des DDEN

Mme Georges et M. Garret, Délégués Départementaux de l'Education Nationale de notre école, nous font part de la volonté de l'Union Départementale des DDEN de rappeler les rôles et missions de ces bénévoles, désignés pour 4 ans par le Directeur Académique et qui ont une mission d'inspection des écoles et sont membres de droit des conseils d'école :

- ils sont chargés de veiller aux bonnes conditions de vie des élèves à l'école et autour de l'école ;
- indépendants des différents acteurs de l'école, ils ont un rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, les collectivités territoriales, les parents d'élèves et l'Inspecteur de l'Education Nationale ; ce sont des partenaires de l'école publique dans l'intérêt des enfants ;
- ils sont garants des valeurs républicaines et se réfèrent, dans leur action, aux principes fondateurs de l'école publique : égalité, gratuité, laïcité ;
- ils observent l'école et formulent des remarques ou des suggestions à propos de tout ce qui touche à la vie de l'école, pédagogie exceptée : la sécurité, la restauration, les bâtiments et le mobilier, les transports, la santé et l'hygiène, et les activités périscolaires.

10- Projet d'école

Notre précédent projet d'école qui couvrait la période 2018-2021 est arrivé à expiration et le début de cette année scolaire donnera lieu à l'élaboration d'un nouveau projet d'école, basé sur l'évaluation d'école effectuée en mai 2022.

Il s'étendra cette fois sur une période de 5 ans et devrait être présenté au 2ème conseil d'école de l'année qui aura lieu au mois de mars 2023.

Il s'articulera autour de quatre axes principaux :

- le développement de pratiques pédagogiques cohérentes et innovantes au sein de l'école en association avec ses principaux partenaires : école maternelle, collège, écoles du TER et associations locales ;
- la responsabilisation des élèves en les associant à l'amélioration de leur cadre de vie ;
- l'utilisation des décloisonnements et du co-enseignement pour travailler des compétences spécifiques ;
- le développement de l'accès des élèves au sport et à la culture en faisant notamment appel à des partenaires extérieurs.

11- Bilan financier de la coopérative scolaire

- Le bilan financier définitif de la coopérative scolaire, qui a été soumis à un vérificateur volontaire parmi les enseignants et un vérificateur volontaire parmi les parents d'élèves, laissait apparaître un bénéfice de **1 700,79 €** et un **solde positif de 13 220,72 €** au 1^{er} septembre 2022.

Depuis, les dépenses et recettes suivantes ont été enregistrées :

Recettes		Dépenses	
Adhésions coopérative scolaire :	392,00 €	Transport CM1-CM2 au collège	80,00 €
		Transport Cycle 2 spectacle St Loup	80,00 €
		Adhésion OCCE dptale + assurance	201,93 €
		Location de tables pour la fête des écoles au comité des fêtes d'Aillevillers	30,00 €
		SACEM Musique à l'école	135,59 €
Total	392,00 €	Total	527,52
Résultat Négatif		-135,52 €	

La coopérative scolaire présente donc actuellement un bilan au solde positif de $13\,220,72 - 135,52 = 13\,085,20$ €

12- Actions, intervenants et manifestations

- Dans le cadre de la semaine du goût qui se déroulait du 10 au 14 octobre, les quatre classes de l'école ont travaillé plus particulièrement sur les graines, leur identification et leurs effets sur la santé.
Les élèves ont pu goûter un grand nombre de graines, sous différentes formes (non transformées, incorporées dans d'autres préparations, cuisinées sous forme de farine, sous forme de lait végétal) au cours d'un petit déjeuner pris au périscolaire. Nous remercions chaleureusement, la directrice du périscolaire, Viviane Douche, ainsi que l'ensemble de son

équipe, pour sa contribution inestimable à la réussite de cette opération.

Toujours pendant la semaine du goût, la classe de CM1-CM2 a pu se rendre, le mardi 18 octobre, au collège de St Loup s/Semouse pour une animation autour du lait animée conjointement par Annick Cordier, notre infirmière scolaire, et la documentaliste, Mme Beaudoin.

- L'activité natation a repris depuis le 19 septembre pour les classes de cycle 2 (7 séances) et elles seront suivies par celles de cycle 3 à partir du 21 novembre et ce, jusqu'au 23 janvier (7 séances). Un parent devait participer à un stage de formation des intervenants extérieurs en natation le 28 septembre mais celui-ci a été annulé en raison de problèmes techniques à la piscine des 7 chevaux. **Nous remercions vivement les parents accompagnateurs agréés ou non.**
- Les classes de CP et CE1-CE2 se sont rendues, le mardi 11 octobre, à la salle François Mitterrand pour un concert de Ben Herbert Larue et ses Chocapunks.
- Nous participerons au Téléthon 2022 le 2 décembre, peut-être sous la forme d'un parcours sportif sponsorisé.
- Cette année, le marché de Noël des écoles sera organisé à la salle polyvalente pour la 1ère fois depuis le début de la pandémie. Il aura lieu le 16 décembre et permettra à toutes les associations et commerçants du village qui le souhaiteront de tenir un stand.
- Sur la proposition de M. Chassard, maire de Fontaine-les-Luxeuil, la vente de sapins au bénéfice de l'école sera diffusée sur l'application mobile PanneauPocket et des affiches accompagnées de flyers seront proposées aux commerçants du village. De plus, Mme David, représentante de la commune de Hautevelle, a proposé de déposer les mêmes flyers dans les boîtes aux lettres de Hautevelle. Les commandes de sapins pourront être passées jusqu'au 29 novembre et les sapins seront livrés à l'école élémentaire le 6 décembre 2022.
- Les enfants se rendront à une sortie cinéma à la veille des vacances de Noël.
- M. Vieuxmaire, photographe à Fougerolles, viendra le 10 novembre faire des portraits individuels ou par fratries de nos élèves et de ceux de l'école maternelle. Ceux-ci seront vendus sous forme de photographies en format 20x30 cm ou de calendriers au bénéfice des coopératives scolaires.

13- Questions diverses

- Mme Géhant, représentante des parents d'élèves, soulève le problème de l'absence de transport des enfants résidant au hameau de La Motte à destination des écoles de Fontaine alors qu'à contrario, un transport est organisé en provenance de ce hameau et même du village de Fontaine vers les écoles de Fougerolles. 3 enfants de La Motte fréquentant les écoles de Fontaine sont pour l'instant concernés. La mairie de Fontaine-les-Luxeuil demandera au Conseil Régional d'étudier la possibilité d'un aménagement du circuit de ramassage scolaire pour que le hameau soit desservi.
- Nous remercions la mairie pour la remise en état de la sonnette de la grille principale, le remplacement de l'éclairage néon de l'école par des tubes à leds, la réfection des rideaux de la classe de CM1-CM2 et pour la pose d'une rampe d'accès pour un élève en fauteuil roulant dans cette même classe.
- Mme Laïb souhaiterait que l'accès à la cave dans la courette soit sécurisé car il pose des risques pour certains élèves lors de l'accueil en début de demi-journée.

La séance est levée à 20h18.

Signatures

Le président de séance, François David

Le secrétaire de séance, Thomas Lemort

